



ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld

78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <https://www.avtsportif.fr/> - E-mail : avtsportif78@gmail.com

Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Total des membres à jour de leur cotisation, ayant plus de 6 mois d'adhésion au Club et âgés de 16 ans révolus : **261**.

Membres de l'A.V.T. présents ou valablement représenté : **75**.

Le quorum (**66**) étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

L'assemblée générale est ouverte à **20h44**.

Au préalable, le secrétaire demande si les votes pourront se faire à main levée.

L'assemblée adopte cette procédure à l'unanimité, le secrétaire remercie l'assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

1. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Le rapport moral est rappelé en annexe.

Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

2. RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est rappelé en annexe.

Ce rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

3. RENOUELEMENT DU TIERS DU COMITE

Nous avons 4 postes à pourvoir.

Démissions statutaires : **Michel GUILHAMET, Jean-Luc JACOTÉZ, Stéphane CASTELLI, Stéphane GARNERO**

Ils se représentent tous, sauf Stéphane GARNERO.

Nouveau Candidat ayant posé une demande : Xavier FERAUD.

Sont élus : **Michel GUILHAMET, Jean-Luc JACOTÉZ, Stéphane CASTELLI, Xavier FERAUD**

⇒ Adopté à l'unanimité

Composition du comité :

Stéphane CASTELLI
Pascal FOURRE
Michel GUILHAMET
Xavier FERAUD
Christophe THEVENOT

Vincent DESGRANGES
Christophe SEIGNEURY
Jean Luc JACOTÉZ
Christine ROLLET

Eric DUROI
Philippe GOURDON
Olivier LAURENT
Yves ROUSSE

Le bureau du comité :

<u>Président</u>	Candidat : Michel GUILHAMET
<u>Vice-Président</u>	Candidat : Yves ROUSSE
<u>Trésorier</u>	Candidat : Yves ROUSSE
<u>Secrétaire</u>	Candidat : Eric DUROI
<u>Trésorier adjoint</u>	Candidat : Xavier FERAUD
<u>Secrétaire adjoint</u>	Candidat : Christophe Seigneury

4. BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025

Le budget prévisionnel est rappelé en annexe.

Ce budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Le trésorier remercie l'Assemblée.

⇒ Adopté à l'unanimité

5. Ajouts au règlement intérieur

Sans objet

6. QUESTIONS DIVERSES

Rappel habituel de la réglementation :

Il est rappelé aux tireurs que le renouvellement de leurs licences doit être impérativement effectuée au plus tard le 30 septembre. Cela impose notamment de déposer un certificat médical à jour sur EDEN.

Sans licence en cours de validité, l'accès au pas de tir et le transport des armes sont interdits.

Question sur la sécurité au pas de tir

Nous vous rappelons qu'il est du devoir de chaque tireur de veiller à la sécurité de tous et de faire respecter les consignes suivantes sur le pas de tir :

- 🚩 Une arme doit toujours être considérée comme chargée,
- 🚩 Quand on pose une arme sur la table de tir, celle-ci doit être culasse ouverte, chargeur enlevée, pas de cartouche dans la chambre pour les pistolets semiautomatique, barillet vide et basculé pour les revolvers,
- 🚩 On pose son arme sur la table et on ne ramène les cibles que lorsque l'on a fini sa série : chargeur vide et enlevé pour les pistolets et barillet vide pour les revolvers,
- 🚩 Une arme approvisionnée contenant des cartouches ne doit pas quitter la main du tireur et être dirigée vers les cibles,
- 🚩 Pour les armes pistolets semi-automatiques prêtés par le club (pistolet Unique DES69 ou Walther GSP), on rend l'arme au permanent chambre vide, culasse ouverte, chargeur enlevé et drapeau dans le canon, idem pour les revolvers (Smith & Wesson et Taurus) (barillet vide et basculé) et arme nettoyée,
- 🚩 Il est interdit de tirer sur des cibles ayant une représentation humaine. (Note de la FF Tir).
- 🚩 Il est spécifié dans le règlement intérieur que toute arme circulant du poste de tir à la table de nettoyage ou vers le bureau du permanent doit être munie d'un fil ou drapeau de sécurité engagé dans la culasse permettant à toute personne de s'assurer que celle-ci est bien vide. Ces drapeaux sont fournis gratuitement sur demande par le permanent. C'est le moyen le plus sûr et le plus efficace pour éviter une erreur d'inattention qui peut advenir à tout un chacun.

Question sur le devenir du Tir National de Versailles

Le club occupe toujours les locaux appartenant à la Fédération Française de Tir sur un terrain appartenant au Château de Versailles en attendant une décision préfectorale pour la vente du terrain concernant sur lequel se trouve le Fort du Trou d'Enfer situé à Marly-Le-Roy.

Question sur l'exigence concernant le coffre-fort stockant les armes.

Le coffre (ou l'armoire forte) n'a pas obligation d'être scellé au mur ou au sol chez les particuliers.

C'est obligatoire seulement pour les professionnels ([Art R313-16 CSI](#)), les clubs sportifs ([Art R314-8 CSI](#)), les loueurs d'armes ([Art R314-5 CSI](#)), les agents des organisations internationales ([Art R312-25-1 CSI](#))

Question concernant le stockage des munitions

Seules les personnes en possession d'une autorisation de détention d'arme peuvent stocker des munitions à leur domicile. Les tireurs ne possédant pas de détention mais tirant avec des armes de prêt du club doivent consommer leurs munitions au club (si elles ont été achetées au club).

Pour mémoire :

Limite de quantité de munitions détenues :

- Catégorie B : 1.000 munitions par arme détenue légalement ([R312-49 CSI](#)),
- Catégorie C : pour les paragraphes 6°, 7° et 8°, 500 sans détenir l'arme correspondante ([Art 312-63 du CSI](#)). Pour les paragraphes 6° et 7°, 1000 lorsque l'on détient l'arme légalement ([R312-61 CSI](#)). Pour les paragraphes 8° et 11°, sans limite de quantité
- Catégorie D : sans limite pour les munitions d'origine ([Art R312-62 du CSI](#))

Conditions de conservation munitions :

Catégorie B : ([R314-3 CSI](#)) : Les armes à feu, leurs éléments et leurs munitions de catégorie A et B doivent être conservés :

1° Soit dans des coffres-forts ou des armoires fortes adaptés au type et au nombre de matériels détenus ;

2° Soit à l'intérieur de pièces fortes comportant une porte blindée et dont les ouvrants sont protégés par des barreaux.

Catégorie C : [Art R314-4 du CSI](#) : Les munitions doivent être conservées séparément de l'arme dans des conditions interdisant l'accès libre.

Catégorie D (notamment « poudre noire ») : sont soumises au principe de précaution posé à l'article [R314-2 CSI](#). Il s'agit d'assurer la sécurité (accidents du quotidien) plus que la sûreté (légitime défense).

Question concernant l'utilisation des cibles électroniques (Sport Quantum et Sius)

Compte tenu du coût d'usage de ce système de ciblerie et du fait que leur utilisation monopolise les postes adjacents, il doit être établi des critères clairs régissant l'utilisation de ces cibles par les adhérents : Réservation spécifique ? niveau minimal/compétiteur ? ...

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité.

Divers

Des initiations au tir pour des personnes non inscrites (ou remises en selle / perfectionnement pour les déjà membres) sont organisées à la demande. (Contact : Michel Guilhamet : 06 13 60 58 50).

Pour information, c'est l'adresse mail citée dans EDEN qui sera utilisée pour les envois d'information.

3 sites internet intéressants :

✚ Celui du Comité Départemental de Tir des Yvelines (CDTY) :

<http://www.cdy.fr/>

✚ Celui de la Ligue de Tir de l'Ile de France (LRTIDF) :

<http://ligue.idf-tir.org/>

✚ Celui de la Fédération Française de Tir (FFTir) :

<http://www.fftir.asso.fr/>

Conformément aux règles de la Fédération Française de Tir, il est rappelé que :

Le port du casque de protection auditive est obligatoire pour le tir à 25 et 50 mètres,

Le port de lunettes de protection est fortement recommandé pour tous les tirs.

Pour toutes questions ou demandes d'information, vous pouvez passer :

- Soit par l'intermédiaire de l'adresse e-mail du club :

avtsportif78@gmail.com,

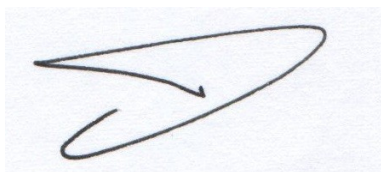
- Soit en téléphonant aux heures d'ouverture du stand au 01 30 64 51 57 ou en laissant un message sur le répondeur,
- Soit comme d'habitude au stand via le permanent ou les membres du comité.

Le tir aux armes longues à percussion centrale est toléré dans le stand 25/50 mètres bien que les installations ne s'y prêtent pas. Il se déroulera le samedi après-midi avec un nombre limité de 20 cartouches maximum par tireur.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à **22h08**.

Le compte rendu de cette assemblée peut être consulté au stand ainsi que sur le site internet du club (<https://www.avtsportif.fr/>).

Prenez bien soin de vous et de vos familles.



Le Secrétaire
Eric DUROI



Le Président
Michel GUILHAMET

A L'OCCASION DE LA PROCHAINE ANNEE 2025, LE PRESIDENT ET LE COMITE DE L'A.V.T. VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR ET DE SANTE POUR VOUS ET TOUTE VOTRE FAMILLE.
--



ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld

78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <http://avtsportif.fr> - E-mail : avtsportif78@gmail.com

Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

AG DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Bonjour à tous et merci pour votre présence à cette AG

Adhérents :

- ✚ Au niveau des adhérents nous étions 323 adhérents en fin de saison 2023/2024, nous sommes ce soir 347, nous avons stoppé rapidement les nouvelles initiations/inscriptions pour ne pas surcharger les pas de tir,
- ✚ Le détail des inscriptions :
 - 285 adhérents ont renouvelé,
 - 62 nouveaux soit débutants complets, soit reprise de tir/mutation,
 - 8 mutations entrantes et 14 mutations sortantes dans un autre club,
 - Liste d'attente de 35 personnes que nous ne pourrions pas prendre, sans compter les demandes tardives non comptabilisées.
 - 60 personnes dans les 2 CE THALES Etoile et ASTAS.
 - 5 personnes en deuxième club.
- ✚ Vincent DESGRANGES et Christophe SEIGNEURY ont effectué les initiations cette année, (elles sont payantes 30€ mais à déduire en cas d'inscription). Tout cela sans compter, les actions de Christophe et Éric pour les CE Thales.
- ✚ Augmentation du nombre de tireurs +6.4% à la ligue de l'Ile de France avec une projection pour cette année à environ +10%. Si on regarde les chiffres depuis 2020, c'est une augmentation de 50% qui est constatée.
- ✚ Nous avons aussi constaté l'augmentation de 2 euros du prix de la licence FFTIR. Mais l'année prochaine, l'augmentation risque d'être significative (+5 euros ?) suite aux JO de cette année.
- ✚ A noter également à l'école de tir en 2023/2024 : 14 tireurs poussins à minimales + 10 cadets et juniors. L'école de tir c'est durant l'année sportive : 3h le mardi (ou mardi/mercredi pour les cadets juniors) pendant 34 semaines, 11 compétitions le week-end.
- ✚ Je crois que l'on peut remercier et applaudir tous les moniteurs et les moniteurs accompagnants les écoles de tir lors des WE : Yves Rousse, Christine Rollet et

Olivier Laurent ; Sans oublier Clémentine David que vous voyez régulièrement le mardi après-midi.

Procédure de renouvellement des licences :

Nous avons constaté quelques dysfonctionnements lors des renouvellements :

N'oubliez pas que votre licence est valide jusqu'au 30 septembre seulement. Après cette date, si la licence n'est pas renouvelée (et ne pas oublier le délai de renouvellement après de la fttir après prise en compte du règlement de la cotisation):

- Plus de compétition possible
- Plus d'achat possible auprès d'un armurier
- Pas de renouvellement de détention possible
- Plus de déplacement avec vos armes
- **Et par extension plus d'accès à nos installations de tir (assurance oblige !)**

De plus, les détenteurs de CATG B sont alors « hors la loi » avec le risque de devoir abandonner leurs armes au plus vite.

Un certificat médical **Valide dans EDEN** est depuis 2 ans obligatoire pour effectuer une opération de renouvellement de votre licence. Ceci est de votre responsabilité.

Le certificat médical est valide pendant un an et doit être renouvelé chaque année avant sa perte de validité.

Rien n'interdit de faire ce certificat en mai juin juillet (par exemple) alors que vous allez renouveler votre licence en début septembre. Donc n'attendez pas fin septembre pour vous en occuper, surtout avec les problèmes que l'on sait sur la disponibilité des médecins en début d'année scolaire.

Mise en place du SIA pour les tireurs sportifs depuis mars 2024 :

- Pour les détenteurs actuels de CATG C et B :
 - o **Obligation de se déclarer sur le SIA avant la fin 2024.**
 - o **Il faut aussi mettre à jour le SIA avec votre nouvelle licence 2024/25**
 - o Le certificat médical n'est pas à remettre à jour dans le SIA

Concours de tir dans nos installations :

Concours de tir en novembre 2024 avec plus de **298 tireurs** des clubs de la région Ile de France (**Circuit Ile de France organisé par Yves**). On peut constater un regain

d'activité cette année qui se démarque des années Covid.

Autres évènements :

- ✚ Forum des associations début septembre comme chaque année
- ✚ Participation à 1 journée Sports Olympiques dans le centre sportif pour faire découvrir le tir aux écoles de Voisins de Bretonneux.
- ✚ Une journée solidaire (équivalent Téléthon) organisée par la Mairie pour les familles sur le complexe sportif avec une quinzaine d'associations de sport.

Formations

-

- ✚ Des formations au 10m et au 25/50M pour les compétiteurs sont organisées par le comité départemental. Je vous invite à vous signaler auprès de nous si vous êtes intéressés :
 - Formations perfectionnement pour compétiteurs animées par Clémentine DAVID (10m et 25/50)
 - Formations animateurs/initiateurs
 - Une session aura lieu le dimanche 1er décembre dans nos locaux pour le passage du CAC premier niveau (9 personnes de l'AVT et 5 autres clubs)
 - Formations Arbitrage

Ces formations ont lieu une à deux fois par an, il ne faut pas louper les dates.

En interne club AVT :

Nous avons les initiations 10m pour les débutants puis le passage à 25/50m pour les confirmés (> 6mois de club avec une pratique régulière constatée).

Et un suivi sur les pas de tir par nos formateurs agréés (selon leurs disponibilités) parmi les membres du comité.

N'oubliez pas que nous sommes souvent présents les samedis et dimanches matin (Vincent et Christophe) et samedi après-midi (Michel).

Travaux entrepris

- ✚ Remise en état régulière des rameneurs électriques du 25/50 mètres avec changement des câbles et pièces d'usure. Cependant, le poste 5 résiste à nos efforts de réparation malgré le remplacement du moteur et du boîtier de commande. Un nouveau boîtier est en commande et le chariot abîmé va être changé.

- ✚ Achat et installation de 2 cibles 10m Quantum pour préparer les compétiteurs école de tir ou adultes aux grandes échéances Départementales, Régionales, France.
- ✚ **Il est nécessaire d'utiliser régulièrement la ventilation, surtout si vous êtes nombreux au pas de tir. N'attendez pas d'avoir les yeux et la gorge qui piquent. Il en va de votre santé.**
 - Ne pas oublier de bien se couvrir dès qu'il fera froid côté 25/50m.

Travaux prévus

Travaux prévus pour 2024/2025 :

- ✚ Peinture du bureau du stand 25/50 m,
 - Y a-t-il un peintre pro intéressé ? Nous faire signe.
- ✚ Réparations d'armes abîmées.
- ✚ Câbles et chariots au 25m
- ✚ Remplacement moteur HS

Achat d'armes

- Commandes nouvelles de 2 pistolets (Pistolet STEYR LP2 dont un gaucher) et 2 carabines Walther pour remplacer le stock vieillissant
 - Remplacement progressif des pistolets Co2 en fin de vie.
 - Remplacement de carabines manuelles par des carabines modernes à air comprimés
 - Toutes les armes sont fragiles et doivent être traitées avec le plus grand soin par les tireurs qui les utilisent.
- Faire attention aux réglages des instruments de visée, ne jamais forcer !
- **Idem pour les bouteilles d'air comprimés, les robinets sont prévus pour un serrage faible (à deux doigts) : inutile de serrer à bloc, ça abîme les joints !**

Résultats des Compétitions :

- ✚ Championnat de France 10m : 4 compétiteurs, 10 tirs effectués
- ✚ Championnat de France armes anciennes : 5 compétiteurs, 6 tirs
- ✚ Championnat de France 25/50m : 6 compétiteurs, 8 tirs
- ✚ Championnat de France école de tir : 1 participation.

Résultats d'Héloïse FOURRE (Equipe de France) qui nous quitte cette année pour entrer dans un grand club « Les Girondins de Bordeaux » mais reste en deuxième club chez nous.

- Médaille d'Or au championnat de France 2023/24 pistolet 22lr à Moulins
- Médaille d'argent au championnat de France 2023/24 pistolet vitesse 10m

- Héloïse Fourré, pistolière du @polefrancetir, a remporté la médaille de bronze au tir au pistolet 25 m au Championnat du Monde juniors qui avait lieu à Lima au Pérou.

Un petit rappel du règlement intérieur sur les tirs contrôlés et avis préalables :

- Trois tirs contrôlés (à 10m, 25 ou 50m peu importe) par an pour les tireurs ayant une CATG B ou voulant en obtenir une prochainement. Sans cela, pas d'avis préalable.
- **Obligation Préfectorale : pour les primo accédants : Avoir un carnet de tir avec trois tirs contrôlés dans son dossier pour obtenir une CATG B.**

Fermeture des stands pour les congés hivernaux :

- du 23 décembre 2024 au 1er janvier 2025 (inclus),
- du 24 février au 2 mars 2025 (inclus)

La fête du club aura lieu le 21 juin 2025 en fin d'après-midi.

Utilisation de l'outil de réservation GRR : Nouvelles règles à prendre en compte

Vous avez pu constater l'affluence de ces dernières semaines soit au 10m soit au 25m avec la difficulté de réserver certains créneaux :

- Suppression obligatoire **Au plus tôt** des créneaux réservés si on ne peut pas venir => **premier devoir du tireur, pensez aux autres !**
- Pas de réservation avec deux heures de suite. Mais possibilité de continuer si personne ne vient ensuite ou si un autre pas de tir se libère.
- Pas de réservation décalée (exemple de 14h10 à 15h10) ça bloque 2 h sur l'outil.

Une commande de survêtement aux couleurs du club va être effectuée en début d'année 2025 :

Si vous voulez profiter de cette commande, nous envoyer un mail à l'adresse du club **avant la fin d'année 2024 avec votre taille** : (vous pouvez essayer des vestes au club pour être sûr, attention ça taille petit !)

- Veste à 15 euros
- Pantalon (15 euros)
- Tee shirt (15 euros)

Pour terminer, je voudrais remercier encore une fois les membres du comité pour leur participation à la gestion du club et tous les moniteurs de l'école de tir.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une bonne saison de tir.

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

RESULTATS DU 1er SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOUT 2024					
N°	PRODUITS	EUROS	N°	CHARGES	EUROS
P1	Cotisations des adhérents	61 511,00 €	C1	Cotisations, Assurances	979,50 €
P2	Subventions des institutionnels	500,00 €	C2	Licences	26 653,00 €
P3	Concours 10 M Circuit Ile de France 2021	2 439,00 €	C3	Achats d'armes	5 827,90 €
P4	Concours 10 M Ecole de Tir 2021	0,00 €	C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2...	7 418,44 €
P5	Ventes cartons, munitions...	5 556,09 €	C5	Entretien des armes	677,56 €
P6	Ventes armes et matériels	974,40 €	C6	Aménagement du stand	7 484,65 €
P7	Animations	390,00 €	C7	Entretien du stand	1 392,22 €
P8	Publicité	15,00 €	C8	Ecole de Tir	3 834,28 €
P9	Remboursements adhérents	845,00 €	C9	Inscriptions aux championnats	3 552,50 €
P10	Produits Financiers Crédit Mutuel	2 057,19 €	C10	Inscriptions aux concours	991,00 €
P11	Droits de tir & Initiations	2 696,00 €	C11	Déplacements pour les champ. Seniors	2 960,10 €
P12	Subventions "Ecole de Tir"	1 166,00 €	C12	Déplacements pour les championnats EdT	360,00 €
P13	Renonciation à remboursement dirigeants	11 819,00 €	C13	Prix pour les concours	327,06 €
P14	Organisation Circuit Ile de France 10M	2 802,00 €	C14	Frais de secrétariat et expéditions	131,70 €
P15	Subventions Comités d'Entreprise	0,00 €	C15	Téléphone, internet, alarme du stand	1 286,30 €
P16	Dotation matériel CDTY	900,00 €	C16	Animations	2 456,95 €
P17	Produits Divers	78,64 €	C17	Permanences du week end	3 480,00 €
			C18	Abonnement aux revues	162,00 €
			C19	Remboursement des adhérents	170,00 €
			C20	Publicité	2 973,99 €
			C21	Formation dirigeants et tireurs	100,00 €
			C22	Frais kilométriques dirigeants	11 819,00 €
			C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	2 764,75 €
			C24	Frais divers	405,57 €
TOTAL DES PRODUITS		93 749,32 €	TOTAL DES CHARGES		88 208,47 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 540,85 €	5,91%		
SOLDE AU 31 AOUT 2023		67 272,17 €			
SOLDE AU 31 AOUT 2024		72 813,02 €			

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

RESULTATS DU 1er SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOUT 2024

CHARGES	EUROS		RECETTES	EUROS	
Achats		6 548,41 €	Cotisations adhérents		34 688,00 €
- Armes	4 853,50 €		Subventions		2 566,00 €
- Cartons, munitions	1 017,35 €		- Institutionnels	500,00 €	
- Entretien armes	677,56 €		- Ligue Ile de France (Ecole de Tir)	1 166,00 €	
			- Comité Départemental (Dotation EdT)	900,00 €	
Compétitions		11 697,88 €	Concours de tir :		2 439,00 €
- Ecole de tir	3 834,28 €		- Concours de Tir Ecole de Tir	0,00 €	
- Ecole de tir : déplacements CF	360,00 €		- Concours Circuit Ile de France 10m	2 439,00 €	
- Seniors : inscriptions championnats	4 543,50 €				
- Seniors déplacements CF	2 960,10 €		Autres recettes		4 831,83 €
Services intérieurs		14 423,82 €	- Droits de tir et Initiations	2 696,00 €	
- Permanence du week-end	3 480,00 €		- Produits Financiers	2 057,19 €	
- Aménagement et entretien du stand	8 876,87 €		- Produits divers	78,64 €	
- Animations	2 066,95 €				
Services extérieurs		6 313,87 €			
- Cotisations, Assurances	979,50 €				
- Formation dirigeants	100,00 €				
- Publicité	2 958,99 €				
- Organisation Circuit Ile de France 10m	-37,25 €				
- Frais de secrétariat	131,70 €				
- Téléphone et Internet	1 286,30 €				
- Abonnements revues	162,00 €				
- Prix pour les concours de tir	327,06 €				
- Charges diverses	405,57 €				
Résultats 2023 /2024		5 540,85 €			
		44 524,83 €			44 524,83 €

ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025 - DU 1er SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOUT 2025					
N°	PRODUITS	EUROS	N°	CHARGES	EUROS
P1	Cotisations des adhérents	61 500 €	C1	Cotisations, Assurances	1 100 €
P2	Subventions des institutionnels	1 000 €	C2	Licences	27 000 €
P3	Concours 10 M Circuit Ile de France 2023	3 000 €	C3	Achats d'armes	8 000 €
P4	Concours 10 M Ecole de Tir 2023/2024	0 €	C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2...	7 500 €
P5	Ventes cartons, munitions...	6 000 €	C5	Entretien des armes	2 000 €
P6	Ventes armes et matériels	0 €	C6	Aménagement du stand	5 000 €
P7	Animations	400 €	C7	Entretien du stand	2 200 €
P8	Publicité	200 €	C8	Ecole de Tir	4 000 €
P9	Remboursements adhérents	500 €	C9	Inscriptions aux championnats	3 600 €
P10	Produits Financiers Crédit Mutuel	2 200 €	C10	Inscriptions aux concours	1 100 €
P11	Droits de tir	2 500 €	C11	Déplacements pour les champ. Seniors	3 200 €
P12	Subventions "Ecole de Tir"	2 000 €	C12	Déplacements pour les championnats EdT	3 000 €
P13	Renonciation à remboursement	12 000 €	C13	Prix pour les concours	1 000 €
P14	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 000 €	C14	Frais de secrétariat et expéditions	200 €
P15	Subventions Comités d'Entreprise	100 €	C15	Téléphone, internet, alarme du stand	1 500 €
P16	Dotation matériel CDTY	900 €	C16	Animations	3 500 €
P17	Produits Divers	300 €	C17	Permanences du week end	3 600 €
			C18	Abonnement aux revues	250 €
			C19	Remboursement trop perçu sur licence	400 €
			C20	Publicité	1 500 €
			C21	Formation dirigeants	200 €
			C22	Frais kilométriques	12 000 €
			C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 000 €
			C24	Frais divers	750 €
TOTAL DES PRODUITS		95 600 €	TOTAL DES CHARGES		95 600 €

VALORISATION BENEVOLES	30 000 €
------------------------	----------